

Arrêté du 16 mai 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes
NOR : JUSC1305459A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Bastia ;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes de Corse, en date du 5 février 2013 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence – Bastia, en date du 12 février 2013 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Bastia et du procureur général près ladite cour, en date du 19 février et du 17 avril 2013 ;

Vu les propositions du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, en date du 2 avril 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Bastia :

En qualité de président

M. Pierre LAVIGNE, président de chambre à ladite cour, titulaire.

Mme Marie-Paule ALZEARI, conseillère à ladite cour, suppléante.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Jacques BARRIÈRE, premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Corse, titulaire.

Mme Brigitte ROMAN, première conseillère à la chambre régionale des comptes de Corse, suppléante.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, professeur de sciences économiques à l'université de Corse, titulaire.

M. Jean-Yves COPPOLANI, professeur de droit, doyen de la faculté de droit, sciences sociales, économiques et de gestion à l'université de Corse, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Francis BIHIN, président du tribunal de grande instance de Bastia, titulaire.

M. Alexandre SANCI, membre de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse, titulaire.

M. Thierry DESPLANTES, vice-président du tribunal de grande instance de Bastia, suppléant.

M. Antoine EVANGELISTA, membre de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Christian GUICHETEAU, directeur départemental des finances publiques de Haute-Corse, titulaire.

M. Stéphane TRUCCHI, responsable du pôle « Gestion fiscale » à la direction départementale des finances publiques de Haute-Corse, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Jean-Pierre FABIANI, commissaire aux comptes à Bastia, titulaire.

M. Ange-Mathieu CESARI, commissaire aux comptes à Ajaccio, suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 16 mai 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation,
La sous-directrice du droit économique,

Aude AB-DER-HALDEN